

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Ce 18 septembre 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue dans la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest à La Sarre, le 18 septembre 2019 à 19 h 30.

Présents	MM.	Alain Gagnon	Préfet suppléant
		Marcel Cloutier	Authier
		Marcel Bouchard	Chazel
		Daniel Céleste	Clermont
	Mme	Suzanne Théberge	Clerval
	MM.	Rémi Jean	Dupuy
		Henri Bourque	Gallichan
		Jean-Guy Boulet	La Reine
		Yves Dubé	La Sarre
	Mme	Lina Lafrenière	Macamic
	M.	Roger Lévesque	Normétal
	Mme	Louisa Gobeil	Palmarolle
	MM.	Pierre Godbout	Poularies
		Alain Gagnon	Rapide-Danseur

Mme	Diane Provost	St-Lambert
MM.	David Goulet	Ste-Germaine-Boulé
	Yvon Morin	Ste-Hélène
	Lucien Côté	Taschereau
	Alain Guillemette	Val Saint-Gilles

Directeur général : M. Normand Lagrange  
Directrice générale adj. Mme Micheline Trudel

Secrétaire d'assemblée: Mme Vanessa Pronovost

Absents : M. Jaclin Bégin Préfet  
Mme Lorie Gagnon Authier-Nord  
MM. Gilbert Rivard Duparquet  
Léo Plourde Roquemaure \*\*  
Mme Linda C.-Bédard Secteur Languedoc

Monsieur Alain Gagnon préside la présente séance tandis que monsieur Normand Lagrange agit comme directeur général.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 19 h 30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Mot de bienvenue;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption du procès-verbal;
- 4- Ratification des procès-verbaux;
- 5- Affaires en découlant;
- 6- Rapports et comptes rendus;

- 7- Correspondance;
- 8- Incendie;
- 9- Aménagement;
- 10- Forêt;
- 11- Développement;
- 12- Résolutions diverses;
- 13- Avis de motion, projet et adoption de règlement;
- 14- Parole au public;
- 15- Levée et fermeture de la séance.

19-99                   Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur Alain Gagnon (R-D) et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné, en déplaçant le point 11 *Développement* après le point 7 *Correspondance*.

#### ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

#### **Adoption du procès-verbal du conseil d'administration**

19-100                   Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 19 juin 2019.

#### **Ratification des procès-verbaux du comité administratif**

19-101                   Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu de ratifier les procès-verbaux du comité administratif des 12 juin, 25 juin, 17 juillet, 30 juillet et 14 août 2019.

\*\* Arrivée de monsieur Léo Plourde.

#### AFFAIRES EN DÉCOULANT

#### **Directeur du service administratif – Nomination**

Le comité administratif a procédé à la nomination de monsieur Julien Sévigny à la fonction de directeur du service administratif le 14 août dernier.

De ce fait, une offre d'emploi sera publiée pour combler le poste de directeur du service de développement au cours des prochains jours.

### **Tricentris**

Un montant de 96 700,88 \$, taxes en sus, a été versé à Tricentris à titre de contribution exceptionnelle, et ce, conformément à la mesure prévue à l'entente.

Ce coût sera soumis au régime de compensation des matières recyclables et toute somme non compensée sera appliquée aux budgets futurs.

## **RAPPORTS ET COMPTES RENDUS**

### **Tournée régionale sur le financement de la mobilité au Québec**

Monsieur Claude Reid, adjoint parlementaire du ministre des Transports, était présent le 4 septembre dernier, à Rouyn-Noranda, dans le cadre de la Tournée régionale sur le financement de la mobilité au Québec.

Lors de cette rencontre, divers points ont été soulevés dont les difficultés liées au financement du transport collectif rural et la responsabilité du gouvernement face au transport collectif interurbain régional.

### **Café rencontre avec le directeur général de la MRC**

Durant la période estivale, monsieur Lagrange a rencontré les directeurs généraux et les maires de chacune des municipalités du territoire.

Ces rencontres ont permis d'échanger sur divers sujets qui préoccupent le secteur municipal.

### **Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) – Ressources**

Le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a annoncé le déploiement de trois nouveaux points de service et de sept nouveaux employés pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, dont un point de service en Abitibi-Ouest.

### **Gestion de l'inforoute régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (GIRAT)**

Monsieur Lagrange fait le compte rendu du comité de gestion du GIRAT qui a eu lieu le 15 août dernier. Les travaux du projet MOBILE-AT ont débutés dans la réserve faunique La Vérendrye et devraient se poursuivre en Abitibi-Témiscamingue en 2020-2021.

### **Semaine culturelle des générations – Porte ouverte**

La MRC d'Abitibi-Ouest organisera une journée porte ouverte le 23 septembre prochain, de 12 h à 18 h, pour l'exposition des œuvres réalisées dans le cadre du *Concours de peinture des attraits touristiques*.

### **Internet haute vitesse**

Une session de travail s'est tenue le 11 septembre avec monsieur Pierre Collins de la firme BC2 Tactique et différents fournisseurs de télécommunication, pour le projet de déploiement de l'Internet haute vitesse sur notre territoire.

## **Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Milieux humides**

Une activité sur les milieux humides et hydriques se tiendra lors du congrès de la FQM, du 25 au 27 septembre prochain. Madame Nicole Breton sera l'une des panélistes lors de cette activité.

### **CORRESPONDANCE**

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

### **DÉVELOPPEMENT**

#### **Fonds d'économie sociale – Projet ÉS-007**

19-102

Proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu de reprendre et d'adopter les recommandations du comité développement pour le projet ÉS-007, présenté dans le cadre du Fonds d'économie sociale.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

#### **Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS) – Projets CR-131 à CR-146**

19-103

Proposé par monsieur Jean-Guy Boulet, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu de reprendre et d'adopter les recommandations du comité développement pour les projets CR-131 à CR-146, présentés dans le cadre de la PSPS.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Madame Julie Mainville informe les conseiller que la dernière date de dépôt de projet est le 15 novembre 2019, considérant que l'entente relative au Fonds de développement des territoires prend fin le 31 mars 2020.

#### **Fonds stratégie marketing et numérique – Projet FSMN-201901**

19-104

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Marcel Bouchard et unanimement résolu de reprendre et d'adopter les recommandations des conseillers en développement pour le projet FSMN-201901.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

**Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques – Dépôt d'un projet**

19-105

Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu :

- **DE DEPOSER** un projet territorial dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques, soutenu par le ministère de la Famille;
- **D'AUTORISER** madame Micheline Trudel, directrice générale adjointe, à signer la demande de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques.

**Programme de soutien financier aux projets culturels**

19-106

Proposé par madame Suzanne Thériège, appuyé par madame Louisa Gobeil et unanimement résolu de modifier le Programme de soutien financier aux projets culturels de l'Abitibi-Ouest, afin de prévoir que la contribution du promoteur doit représenter minimalement 10 % du coût du projet, dont au moins la moitié sous forme monétaire (5 % en argent).

**INCENDIE**

Les rapports d'inspection de 52 bâtiments ont été déposés par Groupe GPI.

Les municipalités concernées recevront copie de ces documents, soient les rapports d'anomalies, formulaires d'inspection, plans d'intervention et plans d'attaque relatifs à ces bâtiments.

**AMÉNAGEMENT**

**Certificats de conformité**

**Municipalité de Palmarolle : Règlement n° 315 modifiant le règlement de zonage**

19-107

Proposé par monsieur Roger Lévesque, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité, au Schéma d'aménagement et de développement révisé, pour le règlement numéro 315 modifiant le règlement de zonage numéro 141 de la Municipalité de Palmarolle.

**Municipalité de Gallichan : Règlement n° 239 modifiant le règlement de zonage**

19-108

Proposé par monsieur Jean-Guy Boulet, appuyé par monsieur Léo Plourde et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité, au Schéma d'aménagement et de développement révisé, pour le règlement numéro 239 modifiant le règlement numéro 93 de la Municipalité de Gallichan.

**Municipalité de Clerval : Règlement n° 168 modifiant le règlement de zonage**

19-109

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par madame Diane Provost et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité, au Schéma d'aménagement et de développement révisé, pour le règlement numéro 168 modifiant le règlement de zonage numéro 85 de la Municipalité de Clerval.

**Règlement 06-2018 – Nature des modifications aux plans et règlements d’urbanisme**

**ATTENDU QU’** en vertu de l’article 53.11.4 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme, le conseil d’administration de la MRC d’Abitibi-Ouest doit adopter un document qui indique la nature des amendements qu’une municipalité devra apporter à son plan et ses règlements d’urbanisme afin d’assurer la concordance avec le règlement 06-2018, dit *Règlement modifiant le règlement 03-2016 Schéma d’aménagement et de développement révisé*;

19-110

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu d’adopter le document « Nature des modifications aux plans et règlements d’urbanisme » tel que déposé.

Ledit document fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

**FORÊT**

**Programme d’aménagement durable des forêts (PADF) – Registre annuel des projets et Bilan de la planification annuelle 2018-2019**

**ATTENDU** l’entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et les MRC de l’Abitibi-Témiscamingue concernant la gestion du PADF;

**ATTENDU QUE** le registre annuel des projets et le bilan de la planification annuelle doivent être adoptés par chaque conseil, pour recevoir le deuxième versement de la subvention;

19-111

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Lucien Côté, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :

- **D’ADOPTER** le registre annuel des projets 2018-2019 relatif au PADF;
- **D’AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer le registre;
- **D’ADOPTER** le bilan de la planification annuelle 2018-2019 relatif au PADF.

Les dits documents font partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduits.

## RÉSOLUTION DIVERSE

### Programme de la taxe sur l'essence – Appui à la MRC Mékinac

- CONSIDÉRANT** la résolution numéro 19-08-164 de la MRC de Mékinac;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest reprend tous et chacun des CONSIDÉRANTS;
- 19-112 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Rémi Jean et unanimement résolu :
- **DE DEMANDER** à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, de revoir la position du Gouvernement du Québec à l'égard des catégories de projets admissibles au programme de la taxe sur l'essence de manière à inclure les bâtiments municipaux et les ouvrages de rétention, et ce, en fonction de l'avis écrit exprimé auprès de monsieur Éric Girard en avril dernier par l'Honorable François-Philippe Champagne, ministre de l'Infrastructure et des Collectivités à l'intérieur du gouvernement canadien;
  - **D'EXIGER** du Gouvernement du Québec que ce dernier harmonise les règles, les balises et les critères liés à l'entente 2019-2023 de manière à accepter et inclure les modifications apportées par le gouvernement fédéral en ce qui a trait à sa volonté de rendre admissible les travaux effectués en régie par les municipalités, incluant le coût des employés municipaux assignés à un projet.

La résolution 19-08-164 de la MRC de Mékinac fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduite.

## AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

### Projet de règlement modifiant le règlement adoptant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC d'Abitibi-Ouest

#### Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Marcel Bouchard afin de modifier le règlement adoptant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC d'Abitibi-Ouest.

#### Présentation du projet de règlement

Le projet de règlement modifiant le Règlement adoptant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC d'Abitibi-Ouest est présenté par monsieur Marcel Bouchard.

Ledit projet de règlement fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

PAROLE AU PUBLIC

Le financement du transport collectif interurbain est soulevé.

LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

19-113

Proposé par monsieur Lucien Côté, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 21 h 00.

\_\_\_\_\_  
Le préfet

\_\_\_\_\_  
Le directeur général

ADOPTÉ LE : 23 octobre 2019

*Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*